

4 Économie

Journée mondiale des zones humides

Les ONGs invitées à s'investir dans la protection des mangroves

Innocent M'BADOUMA
Libreville / Gabon

LA communauté internationale célèbre ce 2 février 2017, la Journée mondiale des zones humides, sous le thème : "Des zones humides pour la prévention des risques de catastrophes". Une thématique qui interpelle les composantes humaines de la société gabonaise (en tête desquelles les dirigeants et acteurs économiques) sur l'importance des zones humides face aux événements climatiques et aux catastrophes de toutes sortes qu'ils engendrent.

En référence à ce sujet, le ministre de l'Economie forestière, Estelle Ondo, a délivré hier un message qui montre l'intérêt du thème, les enjeux pour le Gabon et la communauté mondiale des zones dites humides. Selon le membre du gouvernement, « l'implication des zones humides dans le développement durable de notre pays est inestimable, au regard de la liste des domaines dans lesquels



Mme Estelle Ondo, ministre de l'Economie forestière

elles interviennent.»

Aussi, a-t-elle indiqué, les initiatives en faveur de la préservation et la valorisation des zones humides sont contenues dans le Plan stratégique Gabon émergent. Il s'agit, notamment, de l'aménagement des bassins versants, du développement agricole et agro-industriel, de l'approvisionnement en ressources halieutiques, de la fourniture en énergie...

A ce titre, les efforts déployés par l'Exécutif ont été, entre autres, l'adop-

tion d'un nouveau cadre réglementaire, à travers de nouveaux instruments légaux et institutionnels: « Je pense à la loi d'orientation sur le Développement durable, au Code de l'environnement, au Code des pêches. Je pense également à la création, en 2001, de la direction générale des Écosystèmes aquatiques dont la principale mission est d'élaborer et de conduire la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion du patrimoine hydrique», a ex-



L'exemple d'une mangrove de zone humide à protéger.

pliqué Estelle Ondo.

Pour terminer, elle a invité la communauté nationale à mieux appréhender « notre rapport à la ressource eau pour comprendre les enjeux sociaux, économiques, écologiques et culturels autour des zones humides : nos croyances et nos modes de vie sont intimement liés à l'eau.»

Ainsi, a-t-elle stigmatisé la pression qu'exerce l'homme sur la vie des écosystèmes. « La destruction des mangroves, qui

prive les poissons et les autres espèces marines de leurs zones traditionnelles de reproduction, devient une source de préoccupation», a déclaré la ministre. C'est pourquoi, elle a exhorté, en plus des initiatives publiques et des mesures gouvernementales, que la préservation des zones humides devienne l'affaire de tous. D'où l'invitation faite aux ONG nationales de renforcer leurs actions dans ce domaine, en raison de leur proximité avec les populations.

Brèves

Cameroun/ Des banques seront sollicitées pour le premier fonds d'investissement de la SNI

Dans le cadre de la réforme de la Société nationale d'investissement (SNI), le gouvernement camerounais devrait solliciter des financements auprès de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement ou encore Proparco.

Nigeria/ Installation de 2000 MW de centrales solaires

Le ministre nigérian des sciences et des technologies, Ogbonaya Onu, a annoncé que son gouvernement envisageait la construction de centrales solaires d'une capacité globale de 2000 MW. Selon le responsable, la moitié de cette capacité sera reversée dans le réseau électrique national tandis que l'autre moitié sera distribuée en off-grid aux populations n'ayant pas accès à ce réseau national.

Ghana/ Fermeture provisoire de la raffinerie de Tema

Au Ghana, une unité de distillation du pétrole brut de la raffinerie de Tema (TOR) a explosé. C'est ce que rapporte Reuters, qui indique que l'accident a entraîné la fermeture temporaire de l'usine. « L'un des conduits d'échappement s'est bloqué, ce qui a empêché l'évaporation de la chaleur et c'est l'accumulation de cette énergie qui a causé l'explosion », a expliqué un dirigeant syndical de l'usine qui a ajouté que cette unité, qui vaut 6,2 millions \$, n'est plus désormais qu'un tas de ferraille.

Rassemblées par F.A.

Fiscalité

Ce qui change en 2017

G.R.M
Libreville/Gabon

Depuis le 27 janvier dernier, des experts du cabinet FFA juridique et fiscal organise des rencontres d'édification à l'intention des opérateurs économiques. Modifications apportées au Code général des impôts, création de la Contribution à la formation professionnelle (CFP) et de la Contribution spéciale de solidarité (CSS), tout est passé au crible.

LA loi des Finances 2017 du Gabon intéresse, à bien des égards, les opérateurs économiques. Notamment par rapport à une nouvelle loi relative aux taux, à l'assiette fiscale et aux pla-

fonds de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs).

En effet, le décret 578/PR/MDSFPSSN du 22 décembre 2016 fixe les taux, l'assiette des cotisations et le plafonnement des salaires soumis à cotisation des travailleurs des secteurs public, privé et parapublic au régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale. Dans le détail, ladite loi fixe à 5% le taux de cotisation des employeurs du secteur public et à 4,1% celui des secteurs privé et parapublic.

S'agissant du taux de cotisation des employés, il est désormais de 2,5% dans le public et de 2% dans le privé et le parapublic. Concernant, enfin, l'Impôt

sur le revenu des personnes physiques (IRPP), il a été fixé à 2,5 millions de francs par mois.

C'est donc pour permettre aux opérateurs d'anticiper et de s'adapter aux changements fiscaux annoncés, que le cabinet FFA juridique et fiscal organise des rencontres d'édification à leur intention depuis la semaine dernière. « Il est essentiel, pour une entreprise, de connaître la législation pour être en position de prévenir des opérations à mener dans la conduite de ses activités», ont souligné Nicolas Chevrin, Ryan Allas et Jérôme Obélé Okoura.

Les formations animées par ces experts portent à la fois sur les modifications apportées au Code général des impôts et sur la créa-

tion de la Contribution à la formation professionnelle (CFP) et celle de la Contribution spéciale de solidarité (CSS). Il est expliqué, concernant la CFP applicable depuis le 1er janvier 2017, qu'elle représente, en réalité, 0,5% de la masse salariale.

Quant à la CSS, applicable aussi depuis le mois dernier, elle est facturée sur le chiffre d'affaires supérieur à 30 millions de francs. Cette contribution est, à ce qui semble, la plus redoutée par les entreprises, tant à cause de son taux et de son assiette qu'à son caractère non-récupérable et non-déductible fiscalement. Tout semble indiquer que cette contribution est censée augmenter le financement de la Cnamgs, en raison de

l'importance du coût social lié à la prise en charge des Gabonais économiquement faibles.

Notons que ces rencontres vont également se poursuivre à l'intérieur du pays. Notamment à Port-Gentil où les experts du cabinet FFA Juridique et Fiscal devraient séjourner le 10 février prochain. En plus de leurs objectifs primaires, elles sont l'occasion de sensibiliser les entreprises aux sanctions financières encourues en cas de non-respect des obligations relatives à la documentation sur les prix de transfert. Les sociétés fautives risquent, en effet, une sanction qui s'élève aujourd'hui à 65 millions de francs, contre un minimum de 5 millions de francs auparavant.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 02/02/2017			FIXING		VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS		
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du		
Union Gabonaise de Banque	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957				
	USD	1,0755	1USD =	609,909	1 USD	631,256	CAC 40	02/02/2017	4 774,47	
	CAD	1,4056	1CAD =	466,674	1 CAD	490,974	DOW JONES	02/02/2017	19 833,26	
	JPY	121,9400	1JPY =	5,379	100 JPY	559,386				
	GBP	0,8611	1GBP =	761,811	1 GBP	794,965				
	CHF	1,0668	1CHF =	614,883	100 CHF	64 362,93				
	ZAR	14,4440	1ZAR =	45,414	100 ZAR	4 722,49				
	MAD	10,7623	1MAD =	60,950	MAD	63,38				
	CNY	7,3970	1CNY =	88,679	1CNY	91,34				
	KES	112,1100	1KES =	5,851	1KES	6,03				
	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 01 Février 2017: 55,81									

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>